



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MARS 2024

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du 20 mars 2024

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

05 AVR. 2024

transmis en Sous-Préfecture le

29 MAR. 2024

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI,
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSES,
M. PRACA, Maires-Adjoints,
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, Mme CLARKE,
M. LEPUT, Mme SERIEYS, M. LELUBRE, Mme WEILL-LOGEAY,
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,
M. HULLIN, Mme BEHA, M. SIMONIN, Mme DE CHABOT,
M. CHARLES, M. BUYS, M. BIZET, Mme HERBERT, Conseillers
Municipaux,

Pouvoirs :

M. FRANÇOIS, pouvoir remis à Mme MORAINÉ
Mme CAMPION, pouvoir remis à Mme WEILL-LOGEAY
Mme THEBAUD, pouvoir remis à M. BUYS

Secrétaire de séance : Anne-Laure DE BROSES

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance 7 février
2024 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La séance
est levée à 22 heures 25

N° 24-2-3

OBJET

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'AQUACLUB LE PECQ-MARLY
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « J'APPRENDS A NAGER »**

M. PRACA informe le Conseil Municipal que l'association de l'AquaClub Le Pecq-Marly sollicite une subvention de la part de la ville.

Cette demande se justifie par la participation de l'association à l'opération « Aisance aquatique/J'apprends à nager » pour l'été 2024. L'enjeu de cette opération nationale est d'offrir aux enfants le bagage essentiel qui leur permet de pratiquer des activités aquatiques et nautiques en toute sécurité.

L'association AquaClub Le Pecq-Marly souhaite participer à l'opération « Aisance aquatique/J'apprends à nager » pour l'été 2024 en proposant des sessions du lundi 8 juillet au vendredi 19 juillet 2024 à la piscine municipale du Pecq.

Le principe de l'opération est de proposer un programme d'apprentissage de la natation pendant les vacances d'été tenant compte des éléments suivants :

- Le public ciblé est les enfants de 4 à 12 ans et ne sachant pas nager,
- Un stage d'apprentissage de la natation de minimum 10 heures avec des séances de 30 minutes à 1 heure selon le niveau et l'âge des enfants,
- Les groupes sont constitués :
 - « Aisance aquatique » (4 à 6 ans) maximum 10 enfants par groupe,
 - « J'apprends à nager » (6 à 12 ans) maximum 12 enfants par groupe,
- Les séances de natation sont dispensées par un professionnel,
- Les cours sont gratuits (sur inscription et dans la limite des places disponibles),
- A la fin du stage d'apprentissage, les enfants ayant développé les compétences nécessaires sont invités à se présenter au test de l'Aisance aquatique et du Sauv'nage.

Sans que cela soit exclusif, la priorité doit être donnée aux populations en difficultés sociales. L'objectif est donc qu'aucune participation ne soit demandée aux familles.

Aussi, l'AquaClub Le Pecq-Marly sollicite une subvention à hauteur du montant des licences « Aisance aquatique/J'apprends à nager » soit un montant global de 780 € maximum (15 € x 52 enfants), afin de ne pas faire payer la licence par les familles.

M. PRACA propose au Conseil Municipal de verser à cette association une subvention correspondant au montant des licences « Aisance aquatique/J'apprends à nager » des enfants alpicois participant à l'opération. Le montant de cette subvention sera ajusté au nombre d'enfants alpicois inscrits.

Vu l'avis de la Commission Jeunesse et Sports du 19 mars 2024,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

DÉCIDE de verser à l'association l'AquaClub Le Pecq-Marly, qui organise l'opération « Aisance aquatique/J'apprends à nager » pendant l'été 2024, une subvention de 15 € par enfant alpicois inscrit, pour un nombre maximum de 52 enfants, correspondant au montant des licences « Aisance aquatique/J'apprends à nager » saison 2024.



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence BERNARD

Procès verbal de délibération en préfecture
078-217804814-20240327-24-2-3-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024 2